

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4619**

commune (s) :

objet : Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 13 : plafonds suspendus, cloisons démontables - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché attribué à l'entreprise INSEO groupe au profit de la société INSEO aménagement

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 9 octobre 2013**Décision n° B-2013-4619**

objet :	Travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 13 : plafonds suspendus, cloisons démontables - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché attribué à l'entreprise INSEO groupe au profit de la société INSEO aménagement
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12 bis.

Par décision n° B-2012-3773 du 10 décembre 2012, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour "travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - lot n° 13 : plafonds suspendus, cloisons démontables".

Ce marché à bons de commande a été conclu pour un montant maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC sur la durée ferme de 4 ans.

Il s'agit aussi d'un marché multi-attributaires passé avec 3 opérateurs économiques dont la société INSEO groupe.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-60 le 31 janvier 2013 avec ladite société.

Le titulaire initial du marché, INSEO groupe a fait l'objet d'une procédure de sauvegarde du 25 octobre 2012 puis d'une procédure de redressement judiciaire le 23 mai 2013.

Par jugement du 1er juillet 2013, le Tribunal de commerce a prononcé la liquidation judiciaire de ladite société et a arrêté le plan de cession de la société INSEO groupe au bénéfice de la société AEGE groupe avec faculté de substitution au profit de 3 sociétés filiales à créer qui seront détenues à 100 % par elle-même et de la société BERTILLOT & Co pour l'activité "menuiserie bois".

Pour l'activité aménagement, la société AEGE groupe a ainsi créé la société filiale INSEO aménagement.

Aussi, le présent avenant n° 1 autorise le transfert du marché à la société INSEO aménagement suite à l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre du titulaire initial et à la cession du fonds de commerce qui en a résulté.

Cet avenant n'a de conséquences ni sur le montant des travaux, ni sur la durée du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 de transfert du marché n° 2013-60 conclu, notamment, avec l'entreprise INSEO groupe pour le marché "travaux de maintenance et petits travaux neufs sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - lot n° 13 : plafonds suspendus, cloisons démontable" au profit de la société INSEO aménagement.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexes - exercices 2013 et suivants - sections de fonctionnement ou d'investissement - comptes, fonctions et opérations correspondantes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.